

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-4-3-6

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LES DEPARTEMENTS DU HAUT-RHIN ET DU BAS-RHIN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Cet avenant introduit une nouvelle famille d'achats, le déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA.

En matière de commande publique, des rapprochements ont déjà été opérés entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ils ont conduit à la création d'un groupement de commandes dans les domaines où une mutualisation bénéficiait aux deux Départements.

Ainsi, par délibération du 4 octobre 2013, la Commission Permanente a validé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux Départements pour les familles d'achats suivantes :

- équipements de protection individuelle ;
- fournitures de bureau et de papier.

Par délibérations de la Commission Permanente respectivement du 21 février 2014, du 1^{er} juillet 2016 et du 10 mars 2017, trois avenants à la convention initiale ont été approuvés afin d'introduire d'autres familles d'achats: la fourniture de sel de déneigement (avenant n°1), la fourniture de vaccins (avenant n°2), puis les prestations permettant de déployer le guichet intégré MAIA (avenant n°4).

Il est à noter que l'avenant n° 3 relatif au déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA, objet du présent rapport, vous est présenté après l'avenant n° 4. En effet, la numérotation respecte la chronologie de l'assemblée départementale du Bas-Rhin qui a approuvé le projet d'avenant n°3 par délibération du 1^{er} juillet 2016. Notre collectivité s'est donnée le temps de réflexion nécessaire à la parfaite connaissance du sujet, raison pour laquelle ce projet d'avenant n°3 n'est présenté qu'aujourd'hui.

Introduction d'une nouvelle famille d'achats pour le déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA

L'ensemble des véhicules d'exploitation de la Direction des Routes et des Transports, ainsi que les 15 centres routiers sont actuellement équipés de radios analogiques qui permettent des échanges voix entre les agents. Ce dispositif permet de s'affranchir des opérateurs en télécommunication et offre une excellente fiabilité de transmission, quelle que soit la situation, en particulier en cas de crise et de saturation des réseaux traditionnels.

Ce système repose sur un ensemble de relais placés à divers endroits du Département pour garantir une bonne couverture de nos routes, sur un réseau radio fonctionnant dans la bande des 40Mhz (mise à disposition par l'Etat) et sur un ensemble de terminaux permettant les discussions entre agents.

La dernière évolution de ce système date des années 90.

Depuis 2010, le réseau analogique -tel qu'il existe dans notre département-, cède progressivement sa place au réseau numérique. Ce phénomène s'étant accéléré ces dernières années, il n'est désormais plus possible de trouver des pièces détachées neuves pour la réparation de nos relais. Cela génère de plus en plus de zones d'ombre limitant d'autant les communications.

Ce réseau doit être remplacé, d'autant plus que de nouveaux besoins sont apparus, tels que le suivi des travailleurs isolés, le pilotage des équipements distants ou le suivi GPS de nos véhicules. Plusieurs autres services sont intéressés par les possibilités offertes par TETRA :

- la DEVI dont la zone d'action se situe souvent en zone d'ombre pour la téléphonie, rendant impossible le suivi du travailleur isolé ;
- le Service Vie au Travail pour la mise en place de systèmes d'écoute d'ambiance pour les travailleurs sociaux ;
- la DILO pour l'équipement en haut-débit des sites non desservis ;
- le SDIS pour la montée en débit internet des casernes pompiers, pour les liaisons radio entre fourgons ou pour les écoutes d'ambiance.

Le Département du Bas-Rhin a déployé un réseau numérique à la norme TETRA en 2013. Leur marché sera renouvelé cette année.

La coopération avec le Département du Bas-Rhin et le recours à un groupement de commandes dans le cadre du déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA, nous permettraient :

- de bénéficier de la mutualisation des serveurs informatiques du cœur de réseau du système radio du Département du Bas-Rhin en économisant ainsi les coûts d'investissement ;
- de bénéficier de l'expertise technique du Département du Bas-Rhin pour les prestations d'ingénierie qui seraient dans le cas contraire à confier à un bureau d'études ;
- de réaliser des économies d'échelle pour les achats de fournitures et de services récurrents.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour le déploiement du réseau radio à la norme TETRA ;
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux Départements, joint en annexe au présent rapport,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN